

Paris, le 19/03/2021,

**RENFORCEMENT DES EXIGENCES ESG ET CHANGEMENT DE DENOMINATION POUR
LE FONDS ODDO BHF EUROPEAN CONVERTIBLES MODERATE**

Part CR-EUR : FR0000980989
Part CI-EUR : FR0011294586
Part GC-EUR : FR0011605518
Part CI-CHF [H] : FR0012243996
Part CRe-EUR : FR0013031002
Part DR-EUR : FR0013105905
Part DI-EUR : FR0013105939
Part CN-EUR : FR0013296555

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds ODDO BHF EUROPEAN CONVERTIBLES MODERATE (ci-après le « **Fonds** ») et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

I. L'opération

La société de gestion du Fonds, ODDO BHF Asset Management SAS (ci-après la « **Société de Gestion** »), a décidé de préciser la stratégie d'investissement du Fonds sur la prise en compte de critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans le processus de sélection des titres en portefeuille.

La Société de Gestion a, de plus, décidé de mettre en place de nouvelles exclusions strictes concernant le tabac, les activités d'extraction et de production d'énergie liées au charbon. Par ailleurs, les banques ne s'étant pas engagées sur une politique répondant aux standards internationaux de sortie des énergies fossiles seront également exclues. De même, des exclusions strictes sont mises en œuvre concernant les sociétés ne respectant pas le Pacte mondial de l'ONU.

En outre, la dénomination du Fonds sera modifiée pour tenir compte de ces changements.

Afin de tenir compte de ces évolutions, le prospectus et les documents d'informations clés pour l'investisseur du Fonds ont fait l'objet de modifications, lesquelles sont décrites ci-après.

Cette opération n'est pas soumise à agrément de l'Autorité des Marchés Financiers.

La Société de Gestion a fixé la date d'entrée en vigueur au 24 mars 2021 pour l'ensemble de ces modifications.

Si ces modifications ne vous conviennent pas, vous pouvez demander à tout moment le rachat sans frais de vos parts. Si ces modifications vous conviennent, aucune action n'est requise de votre part. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel. La Société de Gestion n'appliquant pas de frais de rachat, le rachat sans frais de vos parts est toujours possible.

Pour rappel, le Fonds a pour objectif de gestion de surperformer l'indicateur de référence Exane ECI Euro Index, sur un horizon de placement minimum de 2 ans, tout en prenant en compte des critères ESG.

II. Les modifications entraînées par l'opération

Profil de risque :

- Modification du profil rendement/ risque : NON
- Augmentation du profil rendement/ risque : NON

Augmentation des frais : NON

1. Modifications relatives aux critères ESG :

La stratégie d'investissement du Fonds sera modifiée comme suit :

	AVANT	APRES
Stratégie d'investissement	<p>Le Fonds est géré de manière active et discrétionnaire, suivant une approche fondamentale, comportant plusieurs étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'analyse de l'environnement économique et des marchés permettant la sélection de thèmes d'investissement et d'objectifs de paramètres de sensibilités aux marchés. 2. L'analyse qualitative de chaque titre incluant : <ul style="list-style-type: none"> - une évaluation du potentiel des sociétés émettrices et des sociétés sous-jacentes, résultant d'une analyse financière avec notamment une évaluation des perspectives de croissance, de profitabilité et de solvabilité, - une analyse des caractéristiques techniques des titres résultant du contrat d'émission et du prix de marché. 3. La construction du portefeuille : pondération des titres en ligne avec les objectifs des paramètres : <ul style="list-style-type: none"> - expositions géographiques, sectorielles, ... - sensibilité moyenne aux risques action, crédit, taux et volatilité. <p>La prise en compte de critères ESG (<i>Environment, Social and Governance</i>) vient compléter cette analyse fondamentale. La prise en compte des critères ESG par les gérants repose sur une approche « <i>best in universe</i> » avec une attention particulière portée au capital humain et à la</p>	<p>Le Fonds est géré de manière active et discrétionnaire, suivant une approche fondamentale.</p> <p>L'univers d'investissement du Fonds est constitué d'obligations convertibles émises par des émetteurs dont le siège social est situé dans l'Espace Economique Européen, le Royaume-Uni et la Suisse.</p> <p>Dans un premier temps, l'équipe de gestion prend en compte des critères extra-financiers ESG (environnement, social, gouvernance) de manière significative, grâce à une approche en sélectivité conduisant à éliminer au moins 20% de cet univers. Cette approche en sélectivité est réalisée en deux étapes.</p> <p>I. Première étape : exclusions sectorielles : Le Fonds ne pourra pas investir dans les secteurs du tabac et des activités d'extraction et de production d'énergie liées au charbon. Par ailleurs, les banques ne s'étant pas engagées sur une politique répondant aux standards internationaux de sortie des énergies fossiles seront également exclues. De même, des exclusions strictes sont mises en œuvre concernant les sociétés ne respectant pas le Pacte mondial de l'ONU.</p> <p>II. Deuxième étape : notation ESG : Cette étape consiste à prendre en compte la note ESG d'une large majorité des entreprises composant l'univers d'investissement, que la note soit issue de notre notation interne ou de notre fournisseur externe de données extra-financières. Ce processus de notation vient de nouveau réduire l'univers d'investissement du Fonds, pour déterminer son univers éligible :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les entreprises qui ne sont pas suivies par notre modèle interne ni par notre fournisseur externe de données extra-financières sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement ; 2. les entreprises non suivies par notre modèle interne et se voyant attribuer la note ESG BB ou inférieure par notre fournisseur externe

	AVANT	APRES
	<p>gouvernance d'entreprise. Chaque entreprise est ainsi notée en absolu par rapport à l'ensemble de l'univers d'investissement, quels que soient sa taille et son secteur, et la Société de Gestion valorise à travers cette notation les démarches de progrès grâce au dialogue direct avec les émetteurs.</p> <p>Un <i>scoring</i> interne des titres en portefeuille, basé sur les analyses propriétaires des gérants et des bases de données externes, est réalisé. La Société de Gestion adopte ainsi échelle de notation interne qui se divise en cinq rangs : Opportunité forte ESG (5), Opportunité ESG (4), Neutre ESG (3), Risques modéré ESG (2) et Risque élevé ESG (1).</p> <p>A titre d'exemples, les critères suivants sont analysés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Environnement : consommation d'énergie, consommation d'eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur ajoutée environnementales, gestion des risques liés au climat ; • Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation, santé et sécurité des employés ...), gestion des fournisseurs, innovation ; • Gouvernance : gouvernement d'entreprise (préservation des intérêts de l'actionnaire minoritaire, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération ...), responsabilité fiscale, exposition aux risques de corruption. <p>Pour déterminer la notation d'une entreprise, la Société de Gestion prendra en compte l'ensemble des critères ESG identifiés et analysés dans les</p>	<p>de données extra-financières MSCI ESG Ratings sont également systématiquement exclues de l'univers ;</p> <p>3. enfin, les entreprises notées 1 sur 5 dans notre échelle de notation interne sur les piliers « capital humain » et/ou « gouvernance d'entreprise » sont également systématiquement exclues de cet univers.</p> <p>Notre processus d'analyse ESG interne combine deux approches :</p> <ul style="list-style-type: none"> • « best-in-universe » : l'équipe de gestion privilégie les émetteurs les mieux notés quels que soit la taille et le secteur d'activité. • « best effort » : l'équipe de gestion valorise les démarches de progrès dans le temps chez les émetteurs, grâce au dialogue direct avec eux. <p>Dans le cadre du processus de notation des entreprises, les critères suivants sont notamment analysés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environnement : consommation d'énergie, consommation d'eau, gestion des déchets, certifications environnementales, produits et services à valeur ajoutée environnementale, gestion des risques liés au climat, etc... - Social : capital humain (gestion des ressources humaines, diversité des équipes dirigeantes, formation, santé et sécurité des employés ...), gestion des fournisseurs, innovation, etc... - Gouvernance : gouvernance d'entreprise (préservation des intérêts de l'actionnaire minoritaire, composition des organes de gouvernance, politique de rémunération...), responsabilité fiscale, exposition aux risques de corruption, etc... <p>Une attention particulière est portée à l'analyse du capital humain et à la gouvernance d'entreprise qui représentent respectivement 30% et 25% de la notation de chaque entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité. En effet, notre conviction est qu'une mauvaise gestion du capital humain ou une gouvernance d'entreprise défaillante font peser un risque majeur dans l'exécution de la stratégie d'une entreprise et donc sur sa valorisation.</p> <p>L'analyse des controverses (accidents industriels, pollutions, condamnations pour corruption, pratiques anticoncurrentielles, sécurité des produits, gestion de</p>

AVANT	APRES
	<p>conditions définies ci-dessus, avec une attention particulière portée aux critères relatifs à l'axe « capital humain » et/ou à l'axe « gouvernement d'entreprise ».</p> <p>Ce système de notation extra-financière impacte la structure globale du portefeuille, en limitant l'exposition aux émetteurs présentant des notes ESG plus faibles, et est utilisé pour assurer un certain niveau global de qualité ESG du portefeuille. En particulier, la note moyenne du portefeuille sera supérieure ou égale à 3 sur notre échelle interne de notation ESG, éliminant ainsi au moins 20% de l'univers d'investissement du fonds.</p> <p>la chaîne d'approvisionnement...) reposant sur les éléments fournis par notre fournisseur externe de données extra-financières, est intégrée au processus de notation et influence directement la note ESG de chaque entreprise.</p> <p>Ce processus d'analyse ESG interne aboutit à une échelle de notation interne qui se divise en cinq rangs (5 étant la meilleure note et 1 la plus mauvaise note) : Opportunité forte ESG (5), Opportunité ESG (4), Neutre ESG (3), Risque modéré ESG (2) et Risque élevé ESG (1).</p> <p>La Société de gestion s'engage à ce que les émetteurs représentant au moins 90% de l'actif net du Fonds aient fait l'objet d'une notation ESG. Ce système de notation extra-financière a un impact sur la structure globale du portefeuille en limitant l'exposition aux émetteurs présentant des scores ESG inférieurs (entreprises notées 1 sur 5 et 2 sur 5 sur notre échelle de notation interne) à un poids maximum de 1/3 de l'actif net du Fonds et sert à garantir un certain niveau de qualité ESG globale du portefeuille. En particulier, la note ESG moyenne pondérée du portefeuille sera égale ou supérieure à celle de l'indice de référence, conformément à notre notation interne.</p> <p>Dans un deuxième temps, le processus d'investissement comporte plusieurs étapes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'analyse de l'environnement économique et des marchés permettant la sélection de thèmes d'investissement et d'objectifs de paramètres de sensibilités aux marchés. 2. L'analyse qualitative de chaque titre incluant : <ul style="list-style-type: none"> - une évaluation du potentiel des sociétés émettrices et des sociétés sous-jacentes, résultant d'une analyse financière avec notamment une évaluation des perspectives de croissance, de profitabilité et de solvabilité, - une analyse des caractéristiques techniques des titres résultant du contrat d'émission et du prix de marché. 3. La construction du portefeuille : pondération des titres en ligne avec les objectifs des paramètres : <ul style="list-style-type: none"> - expositions géographiques, sectorielles, ... - sensibilité moyenne aux risques action, crédit, taux et volatilité.

2. Modification de la dénomination

Afin de refléter l'ajustement de la stratégie d'investissement du Fonds, la Société de Gestion a décidé de changer le nom du Fonds. Désormais le Fonds sera dénommé « ODDO BHF Sustainable European Convertibles ».

III. Eléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance des documents d'informations clés pour l'investisseur du Fonds mis à votre disposition en langues française, anglaise, allemande, espagnole, italienne, néerlandaise et portugaise sur le site Internet <http://am.oddo-bhf.com>, ainsi que du prospectus disponible en langues française et anglaise sur le site internet <http://am.oddo-bhf.com>, et qui peuvent vous être envoyés sur simple demande écrite de votre part auprès de ODDO BHF Asset Management SAS - 12, bd de la Madeleine 75009 Paris.

Représentant et service de paiement pour la Suisse :
BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich
Selnaustrasse 16
8002 Zurich
Suisse

Le texte intégral des modifications, le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse de cette dernière, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Sachez que nous nous tenons bien entendu à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre fidélité, et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération respectueuse.

Nicolas CHAPUT
Président